

D 2023 - 01

Le comité syndical du PETR du Pays du Perche ornaïs s'est réuni le vendredi 10 février 2023, sous la présidence de Monsieur Jean Claude LENOIR, à Mortagne au Perche.

Objet :

Budget principal
Compte administratif 2022

Monsieur Jean-Vincent DU LAC, délégué des Hauts du Perche, a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur Christian DUGUET, Vice-président aménagement et urbanisme, a été désigné Président de séance pour le vote du compte administratif.

La lecture du compte administratif 2022 fait apparaître un excédent d'investissement de clôture de 57 809,76 € et un excédent de fonctionnement de clôture de 53 544,06 €, soit un résultat de global de clôture de 111 353,82 €.

Ci-dessous l'exécution budgétaire 2022 :

			DEPENSES		RECETTES	RÉSULTAT DE CLÔTURE
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	466 364,41	a	499 688,47	33 324,06
	Section d'investissement	B	23 510,27	b	15 475,59	-8 034,68
REPORTS DE L'EXERCICE 2021	Report section de fonctionnement (002)	C	115 409,05	c		-115 409,05
	Report section d'investissement (001)	D	-	d	65 844,44	65 844,44
			(si déficit)		(si excédent)	
TOTAL (réalisations + reports)		A+B+C+D	605 283,73	G+H+I+J	581 008,50	-24 275,23
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2023	Section de fonctionnement	E	-	k	135 629,05	135 629,05
	Section d'investissement	F	-	l	-	-
	TOTAL	-E-F	-	-K+L	135 629,05	135 629,05
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	-A+C+E	581 773,46	-G-I-K	635 317,52	53 544,06
	Section d'investissement	-B+D+F	23 510,27	-H-J+L	81 320,03	57 809,76
	TOTAL CUMULE	A+B-C-D+E+F	605 283,73	G+H-I+J+K+L	716 637,55	111 353,82

Monsieur le Président de séance demande à l'assemblée de se prononcer sur ces comptes.

Aucune observation n'ayant été formulée, les membres du comité syndical, approuvent à l'unanimité le compte administratif 2022.

Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 29
Nombre de suffrages exprimés : 28
VOTES
contre : 0
abstentions : 0
pour : 28
Date de convocation : 03/02/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président du PETR du Pays du Perche ornaïs

Jean Claude LENOIR



D 2023 - 02

Le comité syndical du PETR du Pays du Perche ornais s'est réuni le vendredi 10 février 2023, sous la présidence de Monsieur Jean Claude LENOIR, à Mortagne au Perche.

Objet :

Monsieur Jean-Vincent DU LAC, délégué des Hauts du Perche, a été nommé secrétaire de séance.

Budget principal

Affectation du résultat

d'exploitation de l'exercice
2022

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, les membres du comité syndical décident à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION
DE L'EXERCICE 2022**

Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	33 324,06
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	-115 409,05
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C. Résultat à affecter	-82 084,99
= A. + B. (hors reste à réaliser)	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	57 809,76
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (3) (précédé du signe + ou -)	-
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	57 809,76
AFFECTATION = C. = G. + H.	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	
Déficit à reporter D 002 (4)	-82 084,99

(1) Origine : emprunt (0 €), subvention (0 €) ou autofinancement (0 €)

(2) Éventuellement, pour la part excédant la couverture en besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres
présents : 29
Nombre de suffrages
exprimés : 28
VOTES
contre : 0
abstentions : 0
pour : 28
Date de convocation :
03/02/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président du PETR du Pays du Perche ornais

Jean Claude LENOIR



D 2023 - 03

Objet :

Budget principal

**Approbation du compte de
gestion 2022**

Le comité syndical du PETR du Pays du Perche ornaïs s'est réuni le vendredi 10 février 2023, sous la présidence de Monsieur Jean Claude LENOIR, à Mortagne au Perche.

Monsieur Jean-Vincent DU LAC, délégué des Hauts du Perche, a été nommé secrétaire de séance.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorerie accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que la Trésorerie a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclarant que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par la Trésorerie, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion dressé par la Trésorerie.

Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres
présents : 29
Nombre de suffrages
exprimés : 28
VOTES
contre : 0
abstentions : 0
pour : 28
Date de convocation :
03/02/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président du PETR du Pays du Perche ornaïs

Jean Claude LENOIR



D 2023 - 04

Objet :

Budget principal

Budget primitif 2023

Le comité syndical du PETR du Pays du Perche ornaïs s'est réuni le vendredi 10 février 2023, sous la présidence de Monsieur Jean Claude LENOIR, à Mortagne au Perche.

Monsieur Jean-Vincent DU LAC, délégué des Hauts du Perche, a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle les orientations budgétaires présentées lors du comité syndical du 16 décembre 2022 et donne lecture du budget primitif 2023 qui est présenté en suréquilibre en investissement, soit :

Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	9 037 €	75 837 €
Fonctionnement	686 088 €	686 088 €

Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur le budget primitif 2023.

Sans formuler de remarques, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le budget primitif 2023.

Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres
présents : 29
Nombre de suffrages
exprimés : 28
VOTES
contre : 0
abstentions : 0
pour : 28
Date de convocation :
03/02/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président du PETR du Pays du Perche ornaïs

Jean Claude LENOIR



D 2023 - 05

Objet :

Budget annexe
Compte administratif 2022

*Opération Collective de
modernisation de l'artisanat,
du commerce et des services
en milieu rural*

Le comité syndical du PETR du Pays du Perche ornaïs s'est réuni le vendredi 10 février 2023, sous la présidence de Monsieur Jean Claude LENOIR, à Mortagne au Perche.

Monsieur Jean-Vincent DU LAC, délégué des Hauts du Perche, a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur Christian DUGUET, Vice-président aménagement et urbanisme, a été désigné Président de séance pour le vote du compte administratif.

La lecture du compte administratif 2022 du budget annexe qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de 66 837,33 €. Ce budget ne compte aucune écriture en investissement.

Ci-dessous l'exécution budgétaire 2022 :

			DEPENSES		RECETTES	RESULTAT DE CLÔTURE
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	220 925,96	G	294 035,79	73 109,83
	Section d'investissement	B	-	H	-	-
REPORTS DE L'EXERCICE 2021	Report section de fonctionnement (002)	C	6 272,50	I		-6 272,50
	Report section d'investissement (001)	D	-	J	-	-
			(si déficit)			(si excédent)
TOTAL (réalisations + reports)			A+B+C+D	G+H+I+J	294 035,79	66 837,33
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2022	Section de fonctionnement	E	-	K	-	-
	Section d'investissement	F	-	L	-	-
	TOTAL	E+F	-	K+L	-	-
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	A+C+E	227 198,46	G+I+K	294 035,79	66 837,33
	Section d'investissement	B+D+F	-	H+J+L	-	-
	TOTAL CUMULE	A+B+C+D+E+F	227 198,46	G+H+I+J+K+L	294 035,79	66 837,33

Monsieur le Président de séance demande à l'assemblée de se prononcer sur ces comptes.

Aucune observation n'ayant été formulée, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le compte administratif 2022 du budget annexe relatif à l'opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services en milieu rural.

Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 29
Nombre de suffrages exprimés : 28
VOTES
contre : 0
abstentions : 0
pour : 28
Date de convocation : 03/02/2023

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président du PETR du Pays du Perche ornaïs

Jean Claude LENOIR



D 2023 - 06

Objet :

Budget annexe
Affectation du résultat
d'exploitation de
l'exercice 2022

*Opération Collective de
modernisation de l'artisanat,
du commerce et des services
en milieu rural*

Le comité syndical du PETR du Pays du Perche ornaïs s'est réuni le vendredi 10 février 2023, sous la présidence de Monsieur Jean Claude LENOIR, à Mortagne au Perche.

Monsieur Jean-Vincent DU LAC, délégué des Hauts du Perche, a été nommé secrétaire de séance.

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, les membres du comité syndical décident à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION
DE L'EXERCICE 2022**

Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	66 837,33
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	-
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C. Résultat à affecter = A. + B. (hors reste à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	66 837,33
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	-
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (3) (précédé du signe + ou -)	-
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	-
AFFECTATION = C. = G. + H.	66 837,33
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	66 837,33
Déficit à reporter D 002 (4)	-

(1) Origine : emprunt (0 €), subvention (0 €) ou autofinancement (0 €)

(2) Eventuellement, pour la part excédent la couverture en besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres
présents : 29
Nombre de suffrages
exprimés : 28
VOTES
contre : 0
abstentions : 0
pour : 28
Date de convocation :
03/02/2023

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président du PETR du Pays du Perche ornaïs

Jean Claude LENOIR



D 2023 - 07

Objet :

Budget annexe
Approbation du compte de
gestion 2022

*Opération Collective de
modernisation de l'artisanat,
du commerce et des services
en milieu rural*

Le comité syndical du PETR du Pays du Perche ornaïs s'est réuni le vendredi 10 février 2023, sous la présidence de Monsieur Jean Claude LENOIR, à Mortagne au Perche.

Monsieur Jean-Vincent DU LAC, délégué des Hauts du Perche, a été nommé secrétaire de séance.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorerie.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe,

Après s'être assuré que la Trésorerie a repris dans ses écritures le montant de chacun du solde figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclarant que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par la Trésorerie, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion 2022 relatif à l'opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services en milieu rural dressé par la Trésorerie.

Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres
présents : 29
Nombre de suffrages
exprimés : 28
VOTES
contre : 0
abstentions : 0
pour : 28
Date de convocation :
03/02/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président du PETR du Pays du Perche ornaïs

Jean Claude LENOIR



D 2023 - 08

Objet :

Budget annexe
Budget primitif 2023

*Opération Collective de
modernisation de l'artisanat,
du commerce et des services
en milieu rural*

Le comité syndical du PETR du Pays du Perche ornaïs s'est réuni le vendredi 10 février 2023, sous la présidence de Monsieur Jean Claude LENOIR, à Mortagne au Perche.

Monsieur Jean-Vincent DU LAC, délégué des Hauts du Perche, a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle les orientations budgétaires présentées lors du comité syndical du 16 décembre 2022 et donne lecture du budget primitif annexe 2023 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 300 037 €.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur le budget primitif annexe 2023.

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le budget primitif 2023 relatif à l'opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services en milieu rural.

Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres
présents : 29
Nombre de suffrages
exprimés : 28
VOTES
contre : 0
abstentions : 0
pour : 28
Date de convocation :
03/02/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président du PETR du Pays du Perche ornaïs

Jean Claude LENOIR



D 2023 - 09

Objet :

Budget annexe
Compte administratif 2022

Service d'instruction des
autorisations d'urbanisme

Le comité syndical du PETR du Pays du Perche ornaïs s'est réuni le vendredi 10 février 2023, sous la présidence de Monsieur Jean Claude LENOIR, à Mortagne au Perche.

Monsieur Jean-Vincent DU LAC, délégué des Hauts du Perche, a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur Christian DUGUET, Vice-président aménagement et urbanisme, a été désigné Président de séance pour le vote du compte administratif.

La lecture du compte administratif 2022 du budget annexe qui fait apparaître un résultat à zéro en fonctionnement. Ce budget ne comportant pas de section d'investissement.

Ci-dessous, l'exécution budgétaire 2022 :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE CLÔTURE
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 226,37	G 226,37	-
	Section d'investissement	B -	H -	-
REPORTS DE L'EXERCICE 2020	Report section de fonctionnement (002)	C	I	-
	Report section d'investissement (001)	D -	J -	-
		(si déficit)	(si excédent)	
TOTAL (réalisations + reports)		A+B+C+D 226,37	G+H+I+J 226,37	-
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2022	Section de fonctionnement	E -	K	-
	Section d'investissement	F -	L -	-
	TOTAL	E+F -	K+L -	-
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	-A+C-E 226,37	-G+I-K 226,37	-
	Section d'investissement	-B+D-F -	-H+J-L -	-
	TOTAL CUMULE	-A-B+C+D+E-F 226,37	-G-H+I+J+K-L 226,37	-

Ce budget a été clôturé le 31/12/2022. L'excédent de 226,37 € a été affecté en recettes au budget principal.

Monsieur le Président de séance demande à l'assemblée de se prononcer sur ces comptes.

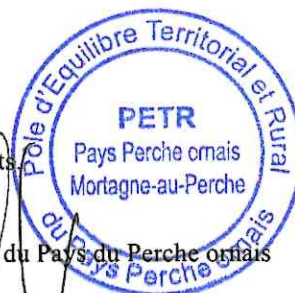
Aucune observation n'ayant été formulée, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le compte administratif 2022 du budget annexe relatif au service d'instruction des autorisations d'urbanisme et sa dissolution au 31/12/2022.

Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 29
Nombre de suffrages exprimés : 28
VOTES
contre : 0
abstentions : 0
pour : 28
Date de convocation : 03/02/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président du PETR du Pays du Perche ornaïs

Jean Claude LENOIR



D 2023 - 10

Objet :

Budget annexe
Approbation du compte de
gestion 2022

*Service d'instruction des
autorisations d'urbanisme*

Le comité syndical du PETR du Pays du Perche ornaïs s'est réuni le vendredi 10 février 2023, sous la présidence de Monsieur Jean Claude LENOIR, à Mortagne au Perche.

Monsieur Jean-Vincent DU LAC, délégué des Hauts du Perche, a été nommé secrétaire de séance.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, le compte de gestion dressé par la Trésorerie.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe,

Après s'être assuré que la Trésorerie a repris dans ses écritures le montant de chacun du solde figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclarant que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par la Trésorerie, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion 2022 relatif au service d'instruction des autorisations d'urbanisme dressé par la Trésorerie.

Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres
présents : 29
Nombre de suffrages
exprimés : 28
VOTES
contre : 0
abstentions : 0
pour : 28
Date de convocation :
03/02/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président du PETR du Pays du Perche ornaïs

Jean Claude LENOIR



D 2023 - 11

Objet :

Budget annexe
Affectation du résultat
d'exploitation de l'exercice
2022

*Service d'instruction des
autorisations d'urbanisme*

Le comité syndical du PETR du Pays du Perche ornaïs s'est réuni le vendredi 10 février 2023, sous la présidence de Monsieur Jean Claude LENOIR, à Mortagne au Perche.

Monsieur Jean-Vincent DU LAC, délégué des Hauts du Perche, a été nommé secrétaire de séance.

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, les membres du comité syndical décident à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

2022

Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	226,37
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C. Résultat à affecter	226,37
= A. + B. (hors reste à réaliser)	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	-
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (3) (précédé du signe + ou -)	-
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	-
AFFECTATION = C. = G. + H.	226,37
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	226,37
Déficit à reporter D 002 (4)	-

(1) Origine : emprunt (0 €), subvention (0 €) ou autofinancement (0 €)

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture en besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres
présents : 29
Nombre de suffrages
exprimés : 28
VOTES
contre : 0
abstentions : 0
pour : 28
Date de convocation :
03/02/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président du PETR du Pays du Perche ornaïs

Jean Claude LENOIR



D 2023 - 12

Objet :

Budget annexe
Clôture

*Service d'instruction des
autorisations d'urbanisme*

Le comité syndical du PETR du Pays du Perche ornaïs s'est réuni le vendredi 10 février 2023, sous la présidence de Monsieur Jean Claude LENOIR, à Mortagne au Perche.

Monsieur Jean-Vincent DU LAC, délégué des Hauts du Perche, a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que lors des orientations budgétaires, il a été convenu d'arrêter les transferts des dépenses liées au service d'instruction des autorisations d'urbanisme, du budget principal au budget annexe Urbanisme, permettant ainsi de clôturer ce budget.

Compte tenu de l'excédent de clôture 2022, Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur le transfert du résultat du budget annexe au budget principal.

Les membres du comité syndical approuvent la clôture du budget annexe Urbanisme et valident à l'unanimité le passage des écritures vers le budget principal :

D 6522 - Reversement de l'excédent au budget principal
R 002 - Résultat de fonctionnement reporté

Le budget annexe est définitivement clôturé le 31/12/2022.

Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres
présents : 29
Nombre de suffrages
exprimés : 28
VOTES
contre : 0
abstentions : 0
pour : 28
Date de convocation :
03/02/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Président du PETR du Pays du Perche ornaïs

Jean Claude LENOIR

